



# FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT BOULES

## COMMUNIQUÉ

Compte tenu de la situation sanitaire du pays liée au COVID-19 dont personne ne connaît l'issue, et étant vraisemblable que le déconfinement sera progressif et pas général, voici quelques pistes qui pourraient être retenues d'une part pour achever une saison 2019-2020 bien raccourcie et pour démarrer sous de meilleurs auspices la saison 2020-2021 :

1. La saison des concours est à ce jour arrêtée jusqu'au 15 juillet. L'autorisation de jouer à nouveau dépendra des directives gouvernementales de déconfinement et des directives des autorités publiques locales.
2. Il est proposé, au titre de la saison en cours et dans la mesure du possible, de faire disputer les finales des clubs adultes (à Balaruc) les 11, 12 et 13 septembre 2020 et celles des clubs jeunes (à Mornant) les 19 et 20 septembre 2020.
3. La saison 2020-2021 pourrait débuter le samedi 26 septembre 2020.
4. Pour 2020-2021, tout licencié(e) adulte conserve la catégorisation qu'elle ou il détenait en 2019-2020.
5. Les championnats F1 et M1 repartent avec les 16 mêmes équipes.
6. S'agissant de la mise en œuvre de la réforme du traditionnel votée par le dernier Comité directeur :
  - a. La Ligue Sport Boules M2 à 16 quadrettes démarre en 2020-2021 avec le même déroulement sportif que la Ligue Sport Boules M1.
  - b. La réforme M3 est reportée à la saison suivante.
7. Le nombre d'équipes attribué à chaque CBD, Ligue ou CS pour les championnats de France de traditionnel sera en 2020-2021 le même que celui attribué cette année (Sauf anomalies avérées).
8. Les championnats de France et trophées en 2021 se dérouleront dans les lieux qui étaient choisis par la F.F.S.B. en 2020, sauf si les organisateurs de 2020 ne le souhaitent pas.
9. Vous trouverez en pièce jointe un projet de calendrier avec un démarrage de la saison au 26 septembre 2020.
10. Soucieuse de faciliter la reprise de l'activité bouliste, la F.F.S.B. proposera un accompagnement approprié aux instances qui œuvreront dans ce sens.  
A noter que les redevances fédérales sur les concours Nationaux et Propagande sont arrêtées au week-end des 7 et 8 mars 2020.

A Villeurbanne, le 22 avril 2020  
Le Bureau fédéral de la F.F.S.B.